

Senate Standing Committee on National Finance (NFFN)
Supplementary Estimates B – 2023-24
December 5, 2023

QUESTION

0900-21

Senator Pate: I'm also curious how many more [lawsuits...] are anticipated. I'm aware there has recently been a new case certified in Quebec regarding similar violations of human rights now in the SIUs, the new units that replaced the ones that were supposed to eliminate segregation. Please provide us with an estimate of how much of that is anticipated as well as what you're anticipating going forward in terms of those issues.

When Bill C-83 was passed, there was an allocation of resources for mental health beds. Previously, in response to a question I asked about Main Estimates, the CSC pointed to 18 external beds available at the *Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel* in Quebec. Those predated the Bill C-83 provisions, so I'd like some idea of what, in fact, the money has been spent on in terms of the additional external beds.

Mr. Pyke: Thank you for your question. I don't have an exhaustive list with me. I can provide that as a supplement in terms of the total amount of litigation costing out there.

ANSWER

At the present time, the Correctional Service of Canada (CSC) is closely monitoring litigation files. CSC cannot speculate or comment on current class actions pending before the court or future class actions.

As noted in the other response, dedicated funding in Bill C-83 is for our treatment centers and psychiatry resources, not mental health beds.

Comité sénatorial permanent des finances nationales (NFFN)

Budget supplémentaire des dépenses (B) – 2023-2024

5 décembre 2023

QUESTION**0900-21**

Sénatrice Pate : Je suis également curieuse de savoir à combien d'autres [poursuites judiciaires] on doit s'attendre. Je suis au courant qu'il y a récemment eu un nouveau cas autorisé au Québec concernant des violations des droits de la personne semblables, cette fois dans des UIS, les nouvelles unités qui ont remplacé celles d'avant et qui devaient éliminer l'isolement. Veuillez nous fournir une estimation de ce qui est prévu ainsi que nous indiquer ce que vous prévoyez faire à l'avenir en ce qui concerne ces enjeux.

Lorsque le projet de loi C-83 a été adopté, il y avait une affectation de ressources pour les places en santé mentale. Précédemment, en réponse à une question que j'ai posée concernant le Budget principal des dépenses, le SCC a souligné les 18 places externes disponibles à l'*Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel* au Québec. Ces dernières précédaient les dispositions du projet de loi C-83, donc j'aimerais avoir un aperçu de sur quoi, en réalité, les sommes ont été dépensées en ce qui concerne les places externes supplémentaires.

M. Pyke : Je vous remercie pour votre question. Je n'ai pas une liste exhaustive avec moi. Je peux fournir ceci comme complément pour ce qui est du montant total des coûts des litiges.

RÉPONSE

À l'heure actuelle, le Service correctionnel du Canada (SCC) surveille de près les dossiers de litiges. Le SCC ne peut pas émettre d'hypothèses ou de commentaires sur les recours collectifs actuels en instance ou sur les futurs recours collectifs.

Tel qu'indiqué dans l'autre réponse, le financement dans le projet de loi C-83 est consacré à nos centres de traitement et à nos ressources en psychiatrie et non aux places en santé mentale.